Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_035-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-035
Rapporteur : Alain RAULT, Adjoint au Maire

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LOCATION D'UN MINIBUS LOUÉ PAR LE COMITÉ DE JUMELAGE.

Dans une volonté d'optimisation de la gestion de son parc automobile, la ville de Trégueux a souhaité arrêter la mise à disposition des minibus communaux aux associations pour des déplacements hors région Bretagne. Cette décision est motivée par deux facteurs principaux : le vieillissement des deux minibus municipaux et la nécessité de les équiper de pneus hiver (ou de chaînes/chaussettes à neige) pour circuler dans certaines communes des massifs montagneux français (Alpes, Corse, Massif central, Jura, Pyrénées, Vosges) et dans certains pays européens.

En 2025, le comité de jumelage a été contraint de louer des minibus pour effectuer ses déplacements liés aux voyages de jumelage pour se rendre à :

- Lavelanet (Ariège) dans le cadre de la fête de la noisette, organisée du 26 au 29 septembre 2025. Le montant de la facture s'est élevé à 525 € TTC.
- Gammertingen (Allemagne) dans le cadre du marché de Noël organisé le dernier week end de Novembre. Le montant de la facture s'est élevé à 606.59 € TTC.

La Commission Vie Associative, réunie le mercredi 18 février 2026, a acté la prise en charge de 50 % de ces frais de location considérant que le comité de jumelage représente la ville au sein des deux communes jumelées.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_035-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder au remboursement de 50 % des frais de location des minibus, supportés par l'association Comité de Jumelage, à l'occasion de ses déplacements, au cours de l'année 2025, à Lavelanet et Gammertingen, villes jumelées avec Trégueux.**

- **PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.**

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,

M. NAVINER André

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine